AGENTS DES TERRES.

C'est par l'intermédiaire des Agents des Terres que s'effectue la vente des terres à coloniser. Pour les lots non vendus dont il est question plus haut, le colon devra s'adresser à l'agent des terres du district d'Ottawa, ou au Département des Terres et Forêts, à Québec.

AGENCE DE LA GATINEAU.

(Division Nord)

Voici l'adresse:

M. R.-M. Gendron, Maniwaki, P.Q., comté de Hull.

Cette agence comprend les cantons: Aumond, Bouthilier, Baskatong, Bouchette, Cameron, Egan, Kensington, Lytton, Robertson, Sicotte et Wright, etc.

Club de chasse et de pêche.

CONDITIONS DE LA VENTE DES LOTS.

Le prix de la terre est de 60 centins l'acre. Un lot ordinaire compte 100 acres. Le prix total, $60, est payable en cinq verse-emnts égaux, le premier, comptant, et les autres annuellement, avec intérêt de 6%.